

Les étudiants et étudiantes handicapés de l'UQAM : vers un véritable agir collectif

Raymond Berger and Esther Filion

Volume 8, Number 1, Spring 1995

Les régions

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301309ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301309ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

Les auteurs de cet article ont profité de leur expérience d'action collective avec des étudiants et étudiantes handicapés de l'UQAM pour relever les principaux types de difficultés rencontrées par ces individus dans l'exercice du politique. Ces difficultés ont trait à leur disponibilité, leur faible nombre, l'accessibilité des locaux, les procédures d'assemblées et leurs degrés d'implication. Les auteurs proposent ensuite quelques pistes de solutions simples à appliquer et qui favoriseraient l'agir collectif de cette population étudiante.

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Berger, R. & Filion, E. (1995). Les étudiants et étudiantes handicapés de l'UQAM : vers un véritable agir collectif. *Nouvelles pratiques sociales*, 8(1), 139–148. <https://doi.org/10.7202/301309ar>



Les étudiants et étudiantes handicapés de l'UQAM : vers un véritable agir collectif¹

Raymond BERGER

Esther FILION

Étudiants au baccalauréat en travail social à l'UQAM

Les auteurs de cet article ont profité de leur expérience d'action collective avec des étudiants et étudiantes handicapés de l'UQAM pour relever les principaux types de difficultés rencontrées par ces individus dans l'exercice du politique. Ces difficultés ont trait à leur disponibilité, leur faible nombre, l'accessibilité des locaux, les procédures d'assemblées et leurs degrés d'implication. Les auteurs proposent ensuite quelques pistes de solutions simples à appliquer et qui favoriseraient l'agir collectif de cette population étudiante.

1. Nous tenons à remercier Michelle Duval dont les aimables conseils nous ont été d'un précieux secours tout au long de la rédaction de cet article.

Dans le cadre de notre formation en travail social², nous avons été amenés à vivre une expérience d'action collective. En collaboration avec des personnes handicapées³ étudiant à l'UQAM, nous avons, à l'hiver 1994, travaillé à mettre sur pied une association qui les regrouperait et défendrait leurs intérêts.

Appelés à opérationnaliser les principes généraux régissant l'action collective, nous avons rencontré des difficultés insoupçonnées. Ces difficultés, qui s'ajoutaient à celles auxquelles se butaient habituellement les groupes dans leurs démarches, tenaient aux caractéristiques mêmes des membres du groupe, à savoir des personnes handicapées. Il nous est apparu que les pratiques d'intervention sociale collective, définies en fonction d'une majorité, ne convenaient pas à certains groupes minoritaires, dont les personnes handicapées. Comment ces individus, différents du citoyen « standard », peuvent-ils mener une action collective ? Comment éviter que leur différence ne les conduise à être exclus de l'exercice politique ?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous commencerons par relever les principaux types de difficultés reliées aux handicaps et rencontrées par les étudiants et étudiantes dans la poursuite de leur action collective, que ce soit sur le plan de la mobilisation ou sur celui de la planification et de l'exécution de l'action. Nous verrons ensuite quelles solutions pourraient être envisagées pour surmonter ces difficultés. Nous terminerons par quelques commentaires sur les rôles et attitudes adoptés par les intervenants et intervenantes communautaires auprès des personnes handicapées.

Au préalable, examinons quel est le monde que partagent les étudiants et étudiantes handicapés à l'UQAM et qu'ils tentent de transformer par une action collective.

2. Les auteurs sont étudiants au programme de baccalauréat en travail social de l'UQAM. Cet article constitue une réflexion suite à une expérience se situant dans le cadre du cours « Mobilisation et action collective en travail social ». L'expérience consistait à offrir nos « services » à titre de personnes-ressources à un groupe de la communauté uqamienne désireux de mener une action de son choix. L'objectif éducatif d'une telle démarche était l'apprentissage théorique et pratique des étapes nécessaires à la réalisation d'une action collective. Notre équipe était formée de trois personnes dont deux ont conjointement rédigé cet article.

3. L'État québécois définit ainsi la personne handicapée : « Toute personne limitée dans l'accomplissement d'activités normales et qui de façon significative et persistante, est atteinte d'une déficience physique ou mentale ou qui utilise régulièrement une orthèse, une prothèse ou tout autre moyen pour pallier ce handicap. » *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*, LRQ, chap. E-20.1, article 1.G.

LE MONDE COMMUN AUX ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES HANDICAPÉS

Selon Hannah Arendt, c'est le sentiment d'appartenir à un monde commun qui permet à des personnes de s'intégrer dans des organisations « fondées sur l'intérêt commun – qu'il s'agisse de partis politiques, de conseils municipaux, d'organisations professionnelles ou de syndicats » (Arendt, 1972 : 32).

Pour les étudiants et étudiantes handicapés de l'UQAM, c'est le fait d'être handicapés, plutôt que la nature du handicap lui-même, qui définit le monde commun. Ainsi, ils ont décidé de se regrouper parce qu'ils considéraient que le fait d'être handicapés les rapprochait en leur faisant vivre des situations communes, différentes de celles rencontrées par les étudiants et étudiantes non handicapés. Par exemple, la plupart des individus handicapés vivent des problèmes d'accessibilité à certains pavillons, locaux et services ; plusieurs rencontrent des difficultés à suivre le rythme normal d'études. Cela entraîne, malgré une certaine aide du Service d'intégration, l'exclusion de cette population étudiante handicapée de plusieurs facettes de la vie universitaire.

Des considérations pratiques ont également incité ces étudiants et étudiantes à adopter une telle définition du monde commun, qui repose sur ce qui les distingue des personnes non handicapées. En effet, étant donné le nombre restreint de handicapés qui poursuivent des études postsecondaires, les associations qui visent à regrouper ces étudiants – contrairement aux associations de plus grande envergure comme celles à charte provinciale – doivent ordinairement adopter une approche « multi-déficiences⁴ », soit tenter de rejoindre les gens affectés de divers types et degrés de handicaps. Nous ne savons pas encore à quel point cette diversité peut entraîner des désaccords mais, à ce jour, l'identification à un monde commun s'est bel et bien manifestée. En effet, lors des deux premières assemblées tenues à l'UQAM, les individus participants ont exprimé leur accord unanime quant aux difficultés vécues et à la nécessité de s'organiser collectivement. Jusqu'à quel point la reconnaissance de cet univers commun résistera-t-elle aux futurs choix d'orientation, de priorités et d'actions ? Nous ne saurions le dire. Que se passera-t-il lorsque, considérant les inévitables contraintes budgétaires, il faudra choisir d'investir, par exemple, dans l'acquisition d'une ligne téléphonique adaptée aux personnes sourdes ou d'un lit pour permettre aux étudiants et étudiantes handicapés en fauteuil roulant de détendre leurs membres ankylosés ?

4. Cette expression est tirée des statuts et règlements de l'Association québécoise des étudiants handicapés au postsecondaire.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Notre expérience, ainsi que certaines lectures et témoignages, nous ont fait découvrir que certaines difficultés peuvent survenir à l'une ou l'autre des étapes de l'agir collectif que sont la mobilisation, la planification et l'exécution de l'action.

Manque de disponibilité

La difficulté la plus évidente nous a semblé être le manque de disponibilité des membres du groupe. Trois facteurs principaux en sont responsables. Tout d'abord, le manque d'énergie et les malaises reliés au handicap, en réduisant l'endurance physique, ont eu des répercussions sur plusieurs activités entourant la mise sur pied de l'Association. Ainsi, ce facteur a régulièrement été invoqué pour justifier une absence ou un retard dans l'exécution d'une tâche. Vient ensuite le temps considérable qu'il est nécessaire de consacrer aux activités quotidiennes comme la préparation des repas, les soins personnels et l'entretien ménager. Notons enfin les contraintes reliées au transport qui entravent grandement la liberté de mouvement. Pour illustrer cette contrainte, rapportons une mésaventure vécue par une étudiante en fauteuil et dont nous avons été témoins. Le temps prévu pour une réunion ayant été légèrement dépassé, l'étudiante en question a vu s'éloigner le véhicule de transport adapté qu'elle avait réservé⁵ ; elle a alors dû faire une nouvelle demande et attendre près de trois heures avant de pouvoir enfin rentrer à son domicile. Il est donc très important de bien évaluer le temps requis pour une réunion et d'en respecter l'horaire. Or, nous savons combien cela est toujours difficile. Notons que la disponibilité limitée des membres a entravé leur participation collective tant pour la mobilisation que pour la planification et l'exécution de l'action.

Faible représentation

Une deuxième difficulté découle du nombre de personnes handicapées étudiant à l'UQAM. Étant donné qu'elles ne sont environ qu'une centaine⁶ à entreprendre et poursuivre des études, leur faible représentation au sein

5. Ces réservations doivent être normalement enregistrées au moins 24 heures à l'avance et pour une heure bien précise.

6. Soit environ 0,2 % de toute la population étudiante de l'UQAM selon des données recueillies auprès du Service d'intégration (personnes ayant fait une demande pour « besoins spéciaux ») et des listes de Prêts et bourses. Notons que ces données, compilées à la main pour l'occasion, ne rendent pas compte du nombre exact d'étudiants et étudiantes handicapés inscrits à l'UQAM, puisque certains d'entre eux ne font pas nécessairement appel à ces services.

de l'ensemble de la communauté étudiante les fait encore plus douter qu'elles pourront obtenir des résultats concrets à la suite de leurs pressions, demandes, moyens de sensibilisation, etc. En effet, les instances décisionnelles des institutions tiennent généralement moins compte des revendications d'un petit nombre de personnes.

Par ailleurs, l'exécution de l'action se trouve aussi minée puisque ce bassin restreint de membres fournit difficilement un nombre suffisant de personnes exécutantes. Vient amplifier cette difficulté le fait que plusieurs étudiants et étudiantes handicapés, pour des raisons de santé, poursuivent leurs études de façon intermittente. Ces interruptions nuisent à l'émergence d'un réel sentiment d'appartenance, d'un militantisme soutenu, de même qu'à la continuité de l'action.

L'inadaptation des lieux d'assemblées

Une troisième difficulté, sur le plan de la planification de l'action, réside dans l'inadaptation des lieux d'assemblées. D'après Marie-Blanche Rémillard (1990 : 32), militante handicapée, les locaux des institutions scolaires sont souvent difficiles d'accès et rarement adaptés aux fauteuils roulants. Nous l'avons d'ailleurs constaté lorsqu'il s'est agi de trouver un local pour nos assemblées : les amphithéâtres de l'UQAM sont tous inadaptés ; quant aux salles de cours, on n'y trouve généralement qu'une seule table pour les personnes en fauteuil roulant. De plus, l'emplacement de certaines rampes d'accès engendre des croisements de circulations et une autre, pourtant située dans un pavillon récemment édifié, aboutit à une poutre de soutènement, obligeant les personnes en fauteuil roulant à procéder à une manœuvre périlleuse.

L'inadaptation des procédures d'assemblée

Les difficultés de communication entre individus sourds, muets, aveugles, paralysés cérébraux ou autres ont des répercussions sur le déroulement des assemblées. Par exemple, comme l'a noté Arthur Leblanc (1993 : 112), des personnes sourdes, même au sein de leur propre association, éprouvent des difficultés à procéder en assemblée du fait des problèmes de communication engendrés par les différents langages utilisés (communication gestuelle et orale). Pour notre part, nous avons pu constater que ceux et celles qui ont des problèmes d'élocution ralentissent les

débats et qu'une animatrice amblyope⁷ ne peut pas exercer sans aide son rôle d'attribution du droit de parole.

Différents degrés d'implication

Un cinquième type de difficulté relève de l'existence de deux degrés d'implication des membres. Selon Marie-Blanche Rémillard (1990 : 27-38), si certaines personnes handicapées ont de la facilité à exercer un leadership sur le plan de l'action politique (promotion des intérêts, défense des droits), d'autres, plus nombreuses, se contentent de recevoir des services qui répondent à des besoins individuels. Ces dernières personnes sont habituellement plus dépendantes. Notons que cette dépendance des personnes handicapées, historiquement structurée par le système social, a de plus été souvent encouragée dès l'enfance par des institutions et des parents surprotecteurs⁸. En fait, les personnes handicapées seraient souvent plus socialisées à consommer qu'à revendiquer. Les leaders, eux, s'épuisent dans leur triple fonction visant l'action politique, l'exécution des tâches et le soutien moral des troupes.

Notre expérience nous a permis de constater, d'une façon quelque peu différente, que même la plupart des étudiants et étudiantes handicapés désireux de participer sont plus enclins à se confiner dans un rôle d'exécutants de tâches simples plutôt qu'à s'aventurer dans des postes de responsabilités. Nous sommes conscients que cette caractéristique existe dans plusieurs formes de regroupement ; mais ici, elle semble accentuée.

Notre expérience nous a donc permis de relever cinq types de difficultés particuliers au milieu étudiant handicapé dans l'exercice du politique. Rappelons que ces difficultés sont reliées à leur disponibilité, à leur nombre, à l'accessibilité des locaux, à la communication et à leur implication.

SOLUTIONS

Présentons maintenant quelques solutions, imaginées par les étudiantes et étudiants handicapés ou par nous-mêmes, susceptibles de contribuer à surmonter les obstacles que nous venons de présenter.

7. Une amblyope est une personne « dont l'acuité visuelle est très diminuée » (*Petit Larousse illustré*, édition de 1990, Paris, Librairie Larousse, art. « amblyope », 58).

8. Voir à ce sujet Patrick FOUGEYROLLAS (1978).

Recours à un permanent

Pour contrer le problème de la faible disponibilité des membres, certaines associations, telle l'Association québécoise des étudiants handicapés au postsecondaire (AQEHPS), ont recours aux services d'un permanent non handicapé. Le président de l'AQEHPS s'est dit très heureux de la présence de ce permanent engagé grâce à un « programme d'employabilité ». Pour leur part, les étudiants et étudiantes handicapés de l'UQAM auprès desquels nous avons travaillé verraient d'un bon œil la présence d'un ou d'une permanente, mais de préférence handicapée. Enfin, le document *À part... égale* (Gouvernement du Québec, 1984 : 308) note que la présence d'un permanent favoriserait généralement le fonctionnement des organismes de personnes handicapées.

Pourtant, la question d'une permanence au sein des organismes communautaires pose les enjeux de l'autonomie et de la démocratie. D'une part, cela peut ralentir le développement de l'autonomie des membres et, en ce qui concerne les personnes handicapées, entretenir la dépendance acquise. C'est peut-être ce qui s'est manifesté lorsqu'une personne mandatée pour réserver un local a avisé la présidente qu'elle ne pourrait le faire. Celle-ci a spontanément demandé à l'un de nous deux, pouvant correspondre ici à des permanents non handicapés, de réserver ce local plutôt que de faire appel à quelque autre membre de l'Association, comme nous le lui avons alors suggéré. D'autre part, toujours selon le document *À part... égale* (*Ibid.*), la présence d'un permanent peut entraîner une moins grande participation des membres et ainsi mettre en jeu le caractère démocratique de l'organisation. En effet, cette présence est susceptible d'encourager des membres qui se fient trop aux compétences du permanent à lui laisser carte blanche. C'est d'ailleurs là un piège qui guette l'ensemble des organismes communautaires et contre lequel Henri Lamoureux nous met en garde (1991 : 186-188).

Recrutement de membres non handicapés

On peut contrer les problèmes engendrés par le manque de disponibilité et le faible nombre d'étudiants et étudiantes handicapés par le biais du « membership ». L'Association dont nous faisons partie a en effet choisi de s'ouvrir aux personnes non handicapées, allant même jusqu'à leur permettre une participation minoritaire au conseil d'administration. Même si cette solution risque encore une fois d'encourager la dépendance de certains membres handicapés, nous y voyons des avantages non

négligeables. Premièrement, ces membres non handicapés sont utiles notamment sur le plan de l'exécution des tâches. Ensuite, ils servent de rempart contre la « ghettoïsation » et favorisent une facette d'intégration à laquelle on pense moins souvent : celle du monde non handicapé au monde handicapé.

Postes de substituts

Nous suggérons aussi de prévoir dans les statuts et règlements l'élection de deux membres à chaque poste d'officier (exemple : secrétaire/secrétaire substitut, etc.). Ainsi, dans l'éventualité où le premier se trouve dans l'incapacité d'agir ou de se déplacer, le substitut, déjà bien au fait des dossiers et des choses à faire, peut prendre sa place sur-le-champ. Une telle solution présente en outre l'avantage de favoriser la formation et l'implication d'un plus grand nombre de membres.

Élargissement des conditions d'adhésion

Pour agir sur les problèmes engendrés par la faible représentation, certaines associations d'étudiants et étudiantes handicapés (Association des étudiantes handicapées de l'Université de Montréal et AQEHPS) ont décidé d'élargir leur bassin de recrutement. D'abord, elles acceptent comme membre votant toute personne handicapée ayant été inscrite à au moins un cours durant les deux années précédentes. Cela tient notamment compte des études souvent suivies de façon intermittente par les étudiants et étudiantes handicapés. Ensuite, ces associations ont adopté une approche multidéficiência.

Recours à des ressources humaines et techniques adaptées

Cette approche multidéficiência, en plus d'entraîner certaines difficultés sur le plan de l'identification à un univers commun, a pour conséquence de compliquer la communication entre les différents membres, comme il a été mentionné plus haut. À ce propos, plusieurs moyens existent et peuvent être utilisés si les ressources financières le permettent. Nous pensons notamment au recours à un ou une interprète du langage gestuel, à un service de prise de notes, et à la transcription du plus grand nombre possible de documents en braille ou sur audiocassette (procès-verbaux, rapports de comités, etc.). Ces moyens sont à encourager dans le cas de notre

association. Cela représente bien sûr des coûts supplémentaires pour les étudiants et étudiantes handicapés qui doivent alors exploiter au maximum des ressources comme celles du Service d'intégration de l'UQAM. C'est ainsi que nous avons pu obtenir que ce Service assume les coûts reliés à l'assistance d'une interprète du langage gestuel lors de notre première assemblée générale.

Élaboration et utilisation d'une structure de communication à distance

Une autre façon de limiter les problèmes liés au manque de disponibilité et de mobilité serait de simplifier le processus décisionnel de l'organisme. Nous suggérons le scénario suivant : une assemblée générale des étudiants et étudiantes handicapés serait tenue une fois par année ou par trimestre. L'accent y serait mis sur la définition des objectifs, orientations, stratégies, plan d'action, et l'assemblée formerait divers comités auxquels elle délèguerait l'ensemble des pouvoirs. Ces comités pourraient alors fonctionner de façon quasi autonome en assurant la coordination intra- et intercomités par l'utilisation maximale des moyens de communication que sont le courrier, le téléphone (notamment par le biais de l'appel-conférence), le télécopieur et l'informatique. Les déplacements physiques seraient ainsi limités. Il faudrait aussi s'assurer que ces mêmes moyens favorisent la circulation régulière d'informations entre cette structure décisionnelle et les membres, et ce tout au long de l'année. D'ailleurs, sur ce plan, le développement rapide des médias interactifs et de l'autoroute électronique est très prometteur.

Si certaines associations d'étudiants et étudiantes handicapés, comme celle de l'Université de Montréal et l'AQEHPS, réussissent à publier un petit journal pour rapporter à leurs membres informations et témoignages, une telle initiative requiert toutefois une somme importante d'énergie et de moyens et ne nous semble pas, du moins pour l'instant, à la portée de notre association.

Atténuation des problèmes d'accessibilité

Quant à l'accessibilité des locaux de réunion, on ne peut que constater notre quasi-impuissance à amener les changements architecturaux nécessaires. Tout au plus pouvons-nous choisir un local le mieux adapté possible, prévoir des guides pour y conduire les personnes non voyantes qui en auraient besoin et tenir les assemblées toujours au même local.

Éducation et sensibilisation

Concernant les deux degrés d'implication des membres (leaders vs consommateurs de services), nous pensons que la solution doit s'attaquer à la dépendance acquise dont nous avons déjà parlé. À ce propos, Marie-Blanche Rémillard affirme qu'avant de devenir leaders et revendicatrices, il faut que les personnes aient cheminé :

- 1° dans l'estime d'elles-mêmes,
- 2° dans la capacité d'exprimer leurs besoins,
- 3° dans la compréhension de leurs droits,
- 4° dans la réalisation du rôle qu'elles peuvent elles-mêmes jouer dans la promotion de leurs droits et
- 5° dans le développement de leur capacité d'agir et d'actualiser la mince tranche de pouvoir social qu'elles détiennent. (Rémillard, 1990 : 35)

Nous sommes de cet avis, mais aussi conscients qu'un tel cheminement n'est possible qu'à très long terme et doit donc idéalement être entrepris bien avant l'université. Pour ce faire, il faudrait que les personnes handicapées, leurs parents, les intervenantes, intervenants et les institutions soient beaucoup plus sensibilisés à l'importance d'une participation collective visant une autonomie et une actualisation optimales. D'ailleurs, on retrouve cette idée dans un bilan de la décennie internationale des personnes handicapées qui note que le document « *À part... égale*, en soulignant que la vie associative représente un moyen et un lieu privilégié d'intégration sociale, prônait la pleine participation des personnes handicapées à toute une gamme de structures et d'organisations au-delà de celles mises sur pied pour les personnes handicapées » (Rodier et Monette, 93 : 30).

RÔLES ET ATTITUDES DES ORGANISATEURS ET ORGANISATRICES COMMUNAUTAIRES

Pour atteindre cet objectif à long terme, les individus œuvrant en organisation communautaire devront d'abord s'ouvrir eux-mêmes aux particularités des personnes handicapées et remettre constamment en question les méthodes et pratiques professionnelles apprises lors de leur formation. En effet, comme le note Jérôme Guay (1990 : 223), une conception trop rigide de l'intervention amène souvent des professionnels à la considérer comme formelle et immuable. Ainsi, une mauvaise évaluation de l'importance particulière de certaines contraintes sur les plans de la

disponibilité, de l'accessibilité et de la communication des personnes handicapées peut amener une déception du professionnel qui s'attendait à ce que les membres du groupe se réunissent fréquemment, régulièrement et pour longtemps. Dès lors, ce professionnel peut conclure trop facilement à la non-viabilité de tels groupes plutôt que de chercher des moyens originaux pour en favoriser l'émergence et la vitalité.

CONCLUSION

Si l'exclusion résultant des normes sociales est un thème prédominant en organisation communautaire, la question de l'exclusion suscitée par les normes régissant l'exercice du politique a été plus négligée. La littérature à propos des effets de cette normalisation est peu abondante, et rarissime en ce qui concerne les difficultés qu'elle pose pour les groupes de personnes handicapées.

Pour certains groupes, les formes traditionnelles de regroupement, d'organisation ou de structures de participation politique sont appropriées. Pour d'autres, par contre, ces formes ne conviennent pas ; ayant été établies par la « culture dominante », elles ne tiennent pas compte des particularités des personnes qui forment ces regroupements : elles doivent donc être adaptées. Les femmes, par exemple, ont imaginé les « collectives » qui sont plus proches de leurs valeurs⁹, tandis que s'est « construit dans le milieu des personnes handicapées une forme spécifique d'entraide centrée sur l'action et la revendication » (Rémillard, 1990 : 34).

Pour leur part, et comme nous venons de le décrire, les étudiants et étudiantes handicapés de l'UQAM ont amorcé l'ajustement de ces normes et structures traditionnelles afin de surmonter les obstacles reliés à leur condition, soit leur disponibilité limitée et leur faible nombre, l'inadaptation des lieux et des procédures d'assemblée et enfin leurs différents degrés d'implication. C'est avec un esprit ouvert et créatif qu'il est possible de poursuivre cette démarche et d'inventer des solutions originales. C'est ce que nous avons tenté de faire lors de l'expérience d'action collective que nous avons menée avec des étudiants et étudiantes handicapés de l'UQAM. Nous encourageons tous les intervenants et intervenantes communautaires à faire preuve de sens critique et d'innovation pour ainsi rendre accessible l'exercice du politique au plus grand nombre possible. Une façon efficace de favoriser cette ouverture, si simple soit-elle, est de côtoyer des personnes de toutes conditions.

9. Voir DUGUAY et DE SÈVE (1984) ainsi que ANADON *et al.* (1990).

Dans notre cas, le fait d'échanger avec des personnes handicapées nous a apporté deux choses. D'abord, cela nous a fait prendre conscience que nous étions nous-mêmes porteurs de certains préjugés bien enfouis, que notre expérience nous a permis, sinon d'effacer, du moins d'atténuer. Ensuite, cela nous a permis de mieux percevoir la multitude de conséquences qu'entraînent les contraintes inhérentes à la réalité de ces individus.

Bien sûr, l'expérience associative des étudiants et étudiantes handicapés de l'UQAM en est à ses tout débuts, mais nous sommes confiants en son avenir et croyons fermement que ces étudiants sauront utiliser leurs capacités pour contribuer, avec d'autres, à rendre notre université aussi démocratique qu'elle prétend l'être !

Bibliographie

- ANADON, Marta, MASSON, Dominique, TREMBLAY, Marielle et Pierre-André TREMBLAY (1990). « Les collectives de femmes : une démocratie sororale », *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 3, n° 2, 57-70.
- ARENDT, Hannah (1972). *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, 313 p.
- DUGUAY, Claire et Micheline DE SÈVE (1984). « Tant d'amarres à larguer : une analyse des pratiques du mouvement des femmes », *Politique*, Montréal, 51-73.
- FOUGEYROLLAS, Patrick (1978). « Normalité et corps différents – regard sur l'intégration sociale des handicapés physiques », *Anthropologie et sociétés*, vol. 2, n° 2, 51-71.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1978). *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*, Québec, Éditeur officiel du Québec, LRQ, chap. E-20.1.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1984). *À part... égale : l'intégration sociale des personnes handicapées : un défi pour tous*, Drummondville, OPHQ, 350 p.
- GUAY, Jérôme (1990). « Les professionnels et l'entraide », dans BRAULT, M.-M. et L. SAINT-JEAN (sous la direction de), *Entraide et associations*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 211-226.
- LAMOUREUX, Henri (1991). *L'intervention sociale collective – une éthique de la solidarité*, Glen Sutton, éd. Le Pommier, 232 p.
- LEBLANC, Arthur (1993). « Évolution de la vie associative chez les sourds », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 6, n° 1, printemps, 109-114.
- RÉMILLARD, Marie-Blanche (1990). « Personnes handicapées physiquement », dans BRAULT, M.-M. et L. SAINT-JEAN (sous la direction de), *Entraide et associations*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 27-38.
- RODIER, Alain et Guy MONETTE (sous la direction de) (1993). *Agir maintenant : les personnes handicapées au Québec : un projet de société dix ans plus tard*, Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, 36 p.